



## Agenda

<b>Repas de soutien de la Jeunesse d'Arzier-Le Muids</b> , Centre Communal et Scolaire, Arzier. Sur inscription au 077 / 403 75 12	<b>Samedi 22 mars</b>
<b>Conseil communal</b> 20h15, Salle du Conseil communal, Arzier	<b>Lundi 24 mars</b>
<b>Soirée des nouveaux habitants et jeunes de 18 ans</b> , Centre Communal et Scolaire, 19h00, Arzier. Sur invitation et inscription	<b>Vendredi 28 mars</b>
<b>Opération « Coup de Balai »</b> Sur inscription jusqu'au 21 mars 2025	<b>Samedi 29 mars</b>
<b>Contes de printemps</b> 14h00, Bibliothèque communale, Centre Communal Multifonctions, Arzier	<b>Mercredi 9 avril</b>
<b>Conseil communal</b> 20h15, Salle du Conseil communal, Arzier	<b>Lundi 12 mai</b>



## Démarchage à domicile: quelques conseils

La fin de l'hiver et le retour des beaux jours annoncent la reprise des activités de démarcheurs itinérants auprès de la population. Différents services sont proposés tels que le nettoyage des façades, de la toiture, des dalles de jardin, l'exécution de travaux de terrassement, de peinture, de traitements anti-mousses ou encore de goudronnage.

Parfois, des démarcheurs peuvent se montrer pressants, surtout à l'égard de personnes âgées. Pour prévenir d'éventuelles déconvenues lors de la réalisation de ces travaux, les conseils suivants peuvent être donnés :

- \* **Ne laissez pas des démarcheurs s'introduire chez vous.**
- \* **Demandez aux personnes qui se présentent à votre domicile de s'identifier par leur nom propre ou par celui de leur entreprise.**
- \* **Exigez un devis clair par écrit avant la réalisation de travaux et ne versez pas d'acompte.**
- \* **Soyez attentifs aux conditions dans lesquelles les travaux seront réalisés. Demandez des précisions à ce propos. Les normes légales et en particulier environnementales doivent être respectées.**
- \* **N'hésitez pas à faire appel à la police en cas de problème.**

*Ces dernières années, de nombreuses communes vaudoises - certaines très proches de nous - ont fièrement annoncé la création d'un nouveau concept de récupération et d'échange d'objets de seconde-main entre particuliers : une ressourcerie. Inaugurations en grande pompe, annonces tonitruantes aux Conseils communaux voir même - pour les plus modernes - sur les réseaux sociaux.*

*Heureusement pour eux, les représentants de ces communes ne sont pas venus visiter notre déchetterie ! Imaginez leur surprise de découvrir que cette grande nouveauté qui leur apporte tellement de fierté... existe déjà depuis de nombreuses années à Arzier-Le Muids où elle fonctionne à la satisfaction générale !*

*Arrivés à ce moment de votre lecture, vous devriez raisonnablement vous questionner sur l'opportunité et l'objectif de cet éditorial : quel intérêt (outre une certaine fierté en se rendant compte que notre commune peut être précurseur) de mentionner une installation que tout le monde connaît et que beaucoup utilisent déjà depuis bien longtemps ?*

*La raison en est simple : notre vénérable ressourcerie est en train de connaître une cure de jeunesse : nouvelle organisation, nouvelle organisation des locaux, nouveau fonctionnement sont progressivement mis en place pour lui permettre de gagner en efficacité et d'accueillir encore mieux les objets dont vous n'avez plus l'utilité et qui feront le bonheur d'autrui.*

*Alors, ne soyez pas surpris si, lors d'une de vos prochaines visites du samedi, vous voyez fleurir quelques nouveaux panneaux ou si les bénévoles sur place vous interpellent sur un point pratique. Si la ressourcerie d'Arzier-Le Muids se transforme et s'organise, vous pouvez être sûrs que tous, petits et grands, pourront toujours garder le même plaisir à farfouiller dans cette mini-brocante pour y découvrir les trésors les plus imprévus !*

*Nicolas Ray, Municipal*

**Nous vous rappelons que la Commune ne mandate pas d'entreprises pour des travaux chez les particuliers sans informations préalables ! La Commune ne cautionne pas non plus le démarchage par téléphone ou sur place. En cas de doute, vous pouvez nous contacter au 022 / 366 87 87.**

**Séance du 2 décembre 2024**

- 17/2024:** Demande de crédit de CHF 178'000.- TTC pour le renouvellement de l'ERP - **Accepté tel qu'amendé**
- 18/2024:** Demande de crédit de CHF 255'000.- TTC pour le renouvellement de la conduite d'eau potable au chemin des Alleveys - **Accepté**
- 19/2024:** Budget 2025 - **Accepté tel qu'amendé**
- 20/2024:** Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 300'000.- pour l'AISGE accueil de jour. - **Refusé**
- Réponse motion Goetschin:** Réponse à la motion Goetschin relative à la rénovation des installations sportives existantes sur la place nord du CCS à Arzier - **Accepté**

**Route des Montagnes**

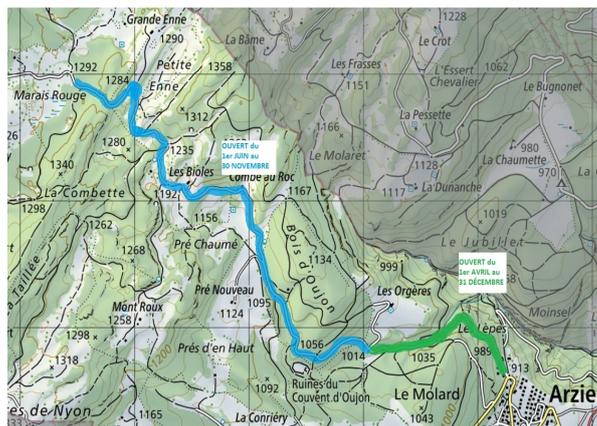
Nous vous rappelons que la route des Montagnes est:

**FERMÉE à la circulation du 1er janvier au 31 mars (sauf service forestier).**

**OUVERTE à la circulation jusqu'au parking des Orgères du 1er avril au 31 décembre.**

**OUVERTE à la circulation jusqu'au parking du Marais Rouge du 1er juin au 30 novembre.**

En dehors de ces ouvertures temporaires, la Route des Montagnes est fermée à la circulation, y compris quand il y a de la neige (sauf autorisations spéciales délivrées par l'autorité compétente).



**canton de vaud**

## Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

**Quand et où tenir mon chien en laisse ?**

- Du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet en forêt et à ses abords
- Toute l'année dans certains sites protégés et en présence de bétail

**Ils sont nés... en 2024**

- Schöpfer Noah né le 4 janvier
- Mazo Louis né le 19 janvier
- Menoud Elaya née le 9 février
- Werlen Emma née le 21 mars
- Tirelli Aston né le 30 avril
- Gridling Elyna née le 6 mai
- Delboy Aaron né le 19 août
- De Melis Gianni né le 21 août
- Schlotheuber Liana née le 25 septembre
- Gashi Doa née le 5 octobre
- Baumgartner Juno née le 27 novembre

**Nous souhaitons beaucoup de bonheur à tous ces petits Brénards et Raffis !**

Seules figurent les publications autorisées par le représentant légal.

**Ils nous ont quittés... en 2024**

- Bersier Danièle décédée le 15 janvier
- Pittet Houria décédée le 21 février
- Besson Françoise décédée le 26 avril
- Gremion Ronald décédé le 5 mai
- Jaccard Laurette décédée le 27 mai
- Doussot Jean-Marc décédé le 28 mai
- Guilloud Anne-Marie décédée le 25 juillet
- Treboux Yvette décédée le 25 juillet
- Castriciano Giovanni décédé le 16 août
- Balestra Liliane décédée le 25 septembre
- Biscotti Matteo décédé le 6 octobre
- Wetzel Roger décédé le 18 octobre
- Löffel Michel décédé le 14 décembre
- Besuchet Michel décédé le 22 décembre

**Une pensée émue pour leurs familles et amis**

## Zoom sur une fiche PECC



### 15 : Développer la production d'électricité photovoltaïque

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC\\_fiches/PECC-fiches-actions\\_15.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC-fiches-actions_15.pdf)

6 GWh par an, c'est la quantité d'énergie que nous pourrions produire dans notre commune si les quelques 600 toits utilisables étaient couverts de panneaux solaires. Cela représenterait environ 45% de notre besoin en électricité, ce qui permettrait de réduire considérablement notre dépendance énergétique.

Sans espérer arriver à un tel pourcentage, nous espérons continuer à inciter les propriétaires à équiper leurs toits, avec un objectif d'environ 20 nouvelles installations par an.

#### Quels sont les objectifs de cette fiche ?

- Donner l'exemple, comme pouvoir public, en équipant les bâtiments communaux
- Favoriser la pose d'installations chez les privés à l'aide de campagnes de promotion

#### Quelles actions ont été choisies ?

- Analyser le potentiel solaire de la commune (déjà réalisé)
- Equiper les bâtiments communaux de panneaux solaires (CCS, auberge, Le Bix, CCE, ...)

#### Où en sommes-nous ? Quelles sont les prochaines étapes ?

La réalisation d'une planification énergétique communale a permis d'identifier les zones à fort potentiel sur le territoire. Cette étude a mis en avant l'utilité de mettre en place des appels d'offres groupés, probablement avec les deux autres communes partenaires.

En ce qui concerne les bâtiments communaux, une étude détaillée du potentiel solaire va prochainement être réalisée afin de déterminer la stratégie à mettre en place (investissement communal ou mise à disposition d'un tiers) ; parallèlement, la pose de panneaux va rapidement débiter pour certains bâtiments qui doivent faire l'objet de travaux d'entretien.

#### Quelles sont les implications pour la commune ?

- Temps de mise en œuvre : 1-2 ans
- Complexité de mise en œuvre : Moyenne
- Ressources nécessaires : Moyenne

#### Et moi ? Que puis-je faire dans ce domaine ?

Vous êtes propriétaires ? Alors vous êtes probablement déjà (trop) souvent contactés par des installateurs solaires qui viennent vous proposer leurs services. Il est difficile, en tant que particulier, de pouvoir comparer ces offres et être certain de choisir la meilleure solution.

La commune va organiser, dans les prochains mois, une séance d'information en compagnie d'un expert qu'elle aura mandaté. Lors de cette séance, les propriétaires pourront s'inscrire pour participer à un appel d'offre groupé, permettant d'obtenir des tarifs préférentiels et de profiter des compétences du spécialiste travaillant pour la commune.

#### Qui s'en occupe ? Qui contacter ?

En cas de questions ou de remarques, vous pouvez vous adresser à l'administration communale, [commune@arzier.ch](mailto:commune@arzier.ch) qui fera bien volontiers suivre aux personnes concernées.

### Quelques petites nouvelles du PECC :

- Un préavis va être présenté au Conseil communal pour équiper le toit de l'auberge communale de panneaux solaires.
- Ce printemps, l'opération « La Charte des Jardins » va se mettre en place – consultez le numéro de novembre 2024 de l'Info Arzier pour plus d'informations à ce sujet.
- La commission municipale sur l'énergie, l'environnement et le développement durable et la Municipalité se sont rencontrés en janvier 2025 pour faire le point sur les (nombreux) projets en cours: fonds pour la durabilité, panneaux solaires, chauffage à distance, ressourcerie et manifestations responsables.
- Le canton de Vaud réfléchit actuellement à la suite qu'il souhaite donner à l'initiative du PECC ; les premières communes vont en effet terminer l'exercice à la fin 2025 et souhaitent, pour certaines, poursuivre leurs efforts dans ce domaine.



Au marché  
artisanal?



Aux fenêtres de l'Avent?



Au Noël Villageois?



À la couronne  
des rois et au  
feu des sapins?



## Opération « Coup de Balai »

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une opération de ramassage des déchets « Coup de balai » se déroulera dans notre commune le **SAMEDI 29 MARS 2025**.

En effet, organisée depuis 2002 à chaque début de printemps par la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud (DGE), cette action vise à sensibiliser la population au respect de la propreté des espaces publics et naturels ainsi qu'aux coûts supportés par les communes pour remédier à la problématique des déchets sauvages.

**Si vous souhaitez y participer, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire par courriel ou par téléphone.**

Nous vous accueillerons avec plaisir à 8h30 à la buvette du stand de tir, Rte d'Arzier 25 pour un café-croissant. Puis nous parcourrons, dès 9h et pour environ 2h00, différents sites sélectionnés par nos services. Cette action se terminera par une verrée pour vous remercier de votre généreuse implication pour notre commune.

**Délai d'inscription 21 mars 2025,**  
par email à: [batiments.dechetterie@arzier.ch](mailto:batiments.dechetterie@arzier.ch)  
ou par téléphone au 022 / 366 87 76.



## DÉCHETTERIE COMMUNALE ABANDON DU MACARON

Après plusieurs années de fonctionnement, nous avons effectué un bilan de l'utilisation des macarons d'accès à la déchetterie et avons constaté que l'efficacité de ces derniers était limitée.

En effet, les contrôles effectués ont mis en lumière un taux extrêmement faible de contrevenants, ce qui ne justifie pas les coûts et les ressources induites par la production et la distribution des macarons.

**Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a décidé d'abandonner le macaron d'accès à la déchetterie, ceci dès le 1<sup>er</sup> août 2025.**

Nous n'excluons cependant pas qu'une nouvelle réflexion concernant les moyens de contrôle soit réalisée dans le cadre d'une étude globale du site.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à disposition pour tout complément d'information.

La Municipalité

### Déchetterie communale

**Hiver  
du 1er novembre au 31 mars**

Mercredi : 14 h 00 à 18 h 00  
Vendredi: 14 h 00 à 18 h 00  
Samedi: 13 h 00 à 17 h 00

**Été  
du 1er avril au 31 octobre**

Mercredi : 14 h 00 à 19 h 00  
Vendredi: 14 h 00 à 19 h 00  
Samedi: 9 h 00 à 12 h 00  
13 h 00 à 17 h 00



Les batteries lithium-ion font désormais partie de notre quotidien. On les trouve dans les smartphones, les cigarettes électroniques ou les vélos électriques. Mais souvent aussi dans des produits que l'on ne soupçonnerait pas: une peluche qui parle, une carte d'anniversaire musicale ou des écouteurs sans fil.

Certains de ces produits sont jetés à tort dans les ordures ménagères ou dans une mauvaise fraction alors qu'ils devraient être jetés dans la collecte des déchets électriques. Ce geste n'entraîne pas uniquement la perte de précieuses matières premières, il présente également un danger considérable: **les batteries endommagées ou mal éliminées peuvent rapidement présenter un risque d'incendie.**

Il est donc primordial d'éliminer correctement les batteries et les appareils électriques. Il est possible de les rapporter gratuitement dans tous les points de vente et de collecte de Suisse, y compris sans en acheter de nouveaux.

Retrouvez plus d'informations et d'astuces pour reconnaître les appareils électriques sur: [www.risqueincendie.ch](http://www.risqueincendie.ch)

**Risque  
d'incendie!**



Prochains concerts découvertes à 17h - Entrée libre et chapeau à la sortie <https://concerts-decouvertes.ch/>

**Dimanche 9 mars** au temple de St Cergue - DuOpia Musique Baroque avec traverso et luth

**Dimanche 6 avril** au temple d'Arzier (attention 1<sup>er</sup> dimanche du mois en raison de Pâques) - Trio Arcos Claude Meynent à la percussion, Valentina Rebaudo à la clarinette et Alessio Nebiolo à la guitare

**Dimanche 11 mai** salle du Vallon de St Cergue - MezzoCello 4 violoncelles et une mezzo soprano. Ils interprètent des œuvres classiques avec autant de verve que des pièces plus légères et humoristiques.

**Dimanche 8 juin** salle du Conseil Communal à Arzier - Tchiki duo avec 2 marimbas.

**Soirées ciné-partage 19h30 – 22h.** On regarde un film et on discute ensuite autour d'un verre. Entrée libre.

**28 mars** au temple de St-Cergue et **2 mai** à la salle du Conseil à Arzier. Les titres suivants vous seront communiqués sur notre site, dans le journal réformé et dans les vitrines.

**Godly Play, Dieu vient jouer avec nous !**

**Pour les familles (enfants de 4 à 11 ans, les petits frères ou sœurs sont aussi les bienvenus).**

Le mercredi de 16h30 à 17h30, j'anime une fois par mois des rencontres proposées pour plusieurs paroisses de la région au temple de Vich. Moments ludiques et joyeux où nous découvrons des récits bibliques et les moments forts de l'année chrétienne avec de beaux objets. Ces moments se prolongent par un temps d'apéro. Prochaines dates, **19 mars** et **7 mai**. Pour me permettre de bien vous accueillir merci de m'envoyer un mail jusqu'au mardi qui précède la rencontre. On peut venir 1x pour voir de quoi il s'agit.

**La mort fait partie de la vie, 2 temps ouverts à tous.**

**Mercredi 5 mars** salle du Conseil à Arzier de **16h30 à 18h pour les enfants** (avec ou sans parents) et **19h30 -21h pour les ados et les adultes**. Pierrick Destraz, habitant à Arzier, formé Thana doula fin de vie à domicile ou en milieu hospitalier et Marc Bovet animeront ces moments. Il n'y a pas de réponses toutes faites, l'idée est de pouvoir partager, démystifier, alléger, échanger, aussi par d'autres moyens que la parole, afin que nous soyons plus sereins face à cette inéluctabilité de toute vie qu'est la mort. Renseignements: Marc Bovet 079 685 90 56 ou par mail (ci-dessous) ou Pierrick Destraz 079 332 01 58. Tarif libre et conscient.

**Les cultes** se vivent en alternance entre Arzier et St-Cergue, sauf avis contraire ils ont lieux à 10h15. Un endroit est prévu pour accueillir les enfants lors de chaque culte. Infos dans les temples.

**18 avril Vendredi Saint**, pas de culte dans la paroisse, nous rejoignons le temple de Rolle soit à 10h ou 17h pour entendre la Passion composée par Blaise Mettraux avec des très beaux textes de Jean Debruynne et le CPLC, centre de percussion de La Côte dirigé par Claude Meynent.

**20 avril jour de Pâques** Aube de Pâques 6h au cimetière d'Arzier puis au temple. Petit-déjeuner à la salle de paroisse de St-Cergue et culte à 10h15 à St-Cergue.

Je suis à votre disposition pour préparer ensemble une cérémonie qui vous corresponde lors d'un baptême, d'un mariage ou d'un service funèbre. Je suis aussi disponible si vous souhaitez me rencontrer. Avec les cordiales salutations d'un homme heureux dans son ministère qu'il peut vivre ici. Marc Bovet - [marc.bovet@eerv.ch](mailto:marc.bovet@eerv.ch) - tél 079 685 90 56

## *Communauté catholique romaine de St-Cergue, Arzier-Le Muids, La Cure*

### **Programme des messes et des manifestations**

**Samedi 1er mars:** 8e dimanche du Temps ordinaire : 18h00 messe

**Lundi 3 mars:** 16h30 rencontre catéchèse pour les enfants 5P-6P aux Arcades du Vallon, St-Cergue

**Samedi 8 mars:** 1<sup>er</sup> dimanche du Carême, 16h30 catéchèse pour les enfants 3P-4P à l'agence immobilière Stunkel, Route de Nyon 8, St-Cergue, 16h30 rencontre enfants catéchèse 5P-6P à la chapelle, 17h50 aller à la messe avec mon enfant de 3 à 6 ans dans la salle au 1<sup>er</sup> étage de la chapelle, 18h00, **messe des familles**, cérémonie des cendres et soupe à la sortie pour entrer en Carême

**Samedi 15 mars:** 2<sup>e</sup> dimanche du Carême : 18h00 messe

**Samedi 22 mars:** 3<sup>e</sup> dimanche du Carême : 18h00 messe, 19h00, assemblée générale pour l'année 2024 de la chapelle, apéro à la sortie

**Samedi 29 mars:** 4<sup>e</sup> dimanche du Carême: 18h00 messe avec l'abbé Joseph Lukelu, accompagnée par des chants africains, apéro à la sortie

**Samedi 5 avril:** 5<sup>e</sup> dimanche du Carême : 18h00 messe

**Lundi 7 avril:** 16h30 rencontre catéchèse pour les enfants 5P-6P aux Arcades du Vallon, St-Cergue

**Samedi 12 avril:** Dimanche des Rameaux et de la Passion : 18h00 messe, bénédiction et distribution des rameaux

**Samedi 19 avril:** Pâques : 18h00 veillée pascale, accompagnée par Urs Höchle, organiste bâlois et Willy Geber, trompettiste, baptême de Solange Mattern. Apéro et « cassée des œufs » à la sortie

**Samedi 26 avril:** 2<sup>e</sup> dimanche de Pâques et **3 mai** : 3<sup>e</sup> dimanche de Pâques : 18h00 messes

**Lundi 5 mai:** 16h30 rencontre catéchèse pour les enfants 5P-6P aux Arcades du Vallon, St-Cergue

**Samedi 10 mai:** 4<sup>e</sup> dimanche de Pâques, Fête des mères : 18h00 messe

**Samedi 17 mai:** 5<sup>e</sup> dimanche de Pâques, 17h50 aller à la messe avec mon enfant de 3 à 6 ans dans la salle au 1<sup>er</sup> étage de la chapelle, 18h00 messes des familles, **première communion**, verre de l'amitié à la sortie

### **Programme des messes et des manifestations du 24 mai au 28 juin 2025**

*Notre chapelle est en rénovation, donc fermée, et nos messes seront au temple de St-Cergue*

**Samedis 24 mai:** 6<sup>e</sup> dimanche de Pâques, **Jeu 29 mai:** Ascension, **Samedi 31 mai:** 7<sup>e</sup> dimanche de Pâques, **Samedi 7 juin:** Pentecôte: messes à 18h00

**Samedi 14 juin:** 15h00 temps fort catéchétique et festif à St-Cergue pour les enfants 3,4,5,6, départ salle paroissiale de la paroisse réformée, St-Cergue - 17h50 aller à la messe avec mon enfant de 3 à 6 ans (liturgie de la parole) dans la salle paroissiale de la paroisse réformée de St-Cergue - 18h00 **messe des familles festive**, apéro à la sortie

**Samedis 21 juin:** Saint Sacrement et **28 juin:** Saint Pierre et Saint Paul Apôtres : messes à 18h00



# LES CHOEURS DE L'AMITIE

ÇA CHANTE, ÇA BOUGE....

3 PORTES D'ENTRÉE POUR NOUS REJOINDRE

**LE CHOEUR DES ENFANTS**  
de 6 à 12 ans  
Un vendredi sur deux de 16h à 17h00

**LE JAM**  
Pour les jeunes dès 13 ans  
Un dimanche toutes les 3 semaines  
de 16h00 à 19h00

**LE CHOEUR MIXTE**  
Pour les adultes  
Le mercredi de 20h00 à 22h00

**RENSEIGNEMENTS**  
[www.choeursamitie.ch](http://www.choeursamitie.ch)  
Les répétitions se déroulent  
au Muids dans l'ancienne école

Pour nous écrire scannez-moi

## UNE ACTIVITÉ TRANSGÉNÉRATIONNELLE

# Repas De Soutien

Le 22 mars 2025  
CCS à Arzier-Le Muids

19h

## Menu

Planchette

Macaronis du châlet

Meringue double-crème

### Prix

Adulte 40.- CHF  
Membre de jeunesse 35.- CHF  
Enfant jusqu'à 12 ans : 1.- / année

REJOINS NOUS !

Contact : par message au 077 403 75 12  
Délai : 12 mars 2025

La FSG Arzier-Le Muids est à la recherche de son/sa futur/e

**MONITEUR/TRICE GYM 1P-2P**  
**MONITEUR/TRICE GYM PARENTS-ENFANTS**

Rentrée 2025-2026  
Formation offerte  
Indemnité annuelle

Plus d'infos sur [www.fsgarzierlemuids.ch/jobs](http://www.fsgarzierlemuids.ch/jobs)

Scanne moi !

## L'institut fête ses 1 an à Arzier

bellechezsoi

Un grand merci à vous tous pour votre gentillesse et votre fidélité depuis l'ouverture de l'institut.

Prés-du-Village 2 à Arzier-Le Muids

Prise de rendez-vous  
[www.bellechezsoi.ch](http://www.bellechezsoi.ch) | 079 245 30 76

## AUBERGE DE L'UNION

Le Maroc s'invite à l'Auberge de l'Union pour une soirée aux mille et une saveurs. Menu Couscous à volonté avec entrée, dessert et thé à la menthe au prix de CHF 55.-.

L'équipe vous attend le **vendredi 21 mars** à partir de 19h.

Sur réservation uniquement au 022 / 366 55 54

L'AISGE, chargée d'assurer l'accompagnement des élèves dans le train et sur le trajet de la gare à l'école pour les élèves 1P-6P recherche activement pour ses 5 lignes:

## des accompagnants « Péditrain » (H/F)

Trajet : Genolier, Le Muids, Arzier  
Trajet : Arzier, Trélex  
Trajet : La Chèverrie-Monteret, Arzier

Trajet : La Cure, St-Cergue  
Trajet : Genolier, St-Cergue

Ces trajets s'effectuent 4 fois par jour pour accompagner les enfants à l'école le matin et l'après-midi.

Nous recherchons des parents ou des personnes intéressées qui habitent sur l'une des 5 communes AISGE (Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, Saint-Cergue, Trélex) ou dans la région nyonnaise, pour accompagner les élèves sur le chemin de l'école, dans le train NStCM, puis à pied de la gare à l'école en veillant à leur sécurité.

Une expérience avec les enfants est un plus.

En cas d'intérêt, merci de prendre contact avec le service des Ressources humaines par mail à : [RH@aisge.ch](mailto:RH@aisge.ch) ou téléphone au 022 / 366 54 77

### YOGA remboursé

Gabriela Yoga est une enseignante certifiée. Ses cours de Yoga sont remboursés par la plupart des assurances complémentaires.

Le Hatha Yoga est un Yoga traditionnel de l'Inde, incluant postures, respiration, méditation et relaxation.

Le Yoga améliore votre **santé physique et mentale** et vous donne des outils pour embellir votre quotidien.

Différents cours de Yoga, doux ou dynamiques, sont proposés dans des salles communales à Arzier, Le Muids, Genolier et sur Zoom.

Informations : [www.gabriela-yoga.ch](http://www.gabriela-yoga.ch) ou 078 971 18 50

## Les Fenêtres de l'été

Tout comme les Fenêtres de l'Avent, le but est de partager ensemble un moment simple et convivial, mais sans les doudounes!

La première fenêtre étant le 1er Août, il vous reste tous les autres soirs jusqu'à la rentrée scolaire pour vous inscrire et vous aussi partager un peu de bonheur et faire connaissance avec d'autres Brénards et d'autres Raffis!

Si vous voulez participer, c'est simple:

Retournez-nous le bulletin d'inscription ci-dessous jusqu'au 5 mai et le soir attribué, indiquez l'endroit à l'aide de décorations estivales et offrez un moment convivial entre 18h30 et 20h30.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'Administration communale au 022 / 366 87 87.

Le calendrier sera publié dans le prochain bulletin début juin.

### Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au 5 mai 2025:

Commune d'Arzier-Le Muids, Rue du Village 22, CP 7, 1273 Arzier-Le Muids ou par e-mail à : [controle.habitants@arzier.ch](mailto:controle.habitants@arzier.ch)

NOM:..... PRENOM:.....

ADRESSE:.....

N° TELEPHONE:..... E-mail: .....

Date souhaitée:.....ou.....